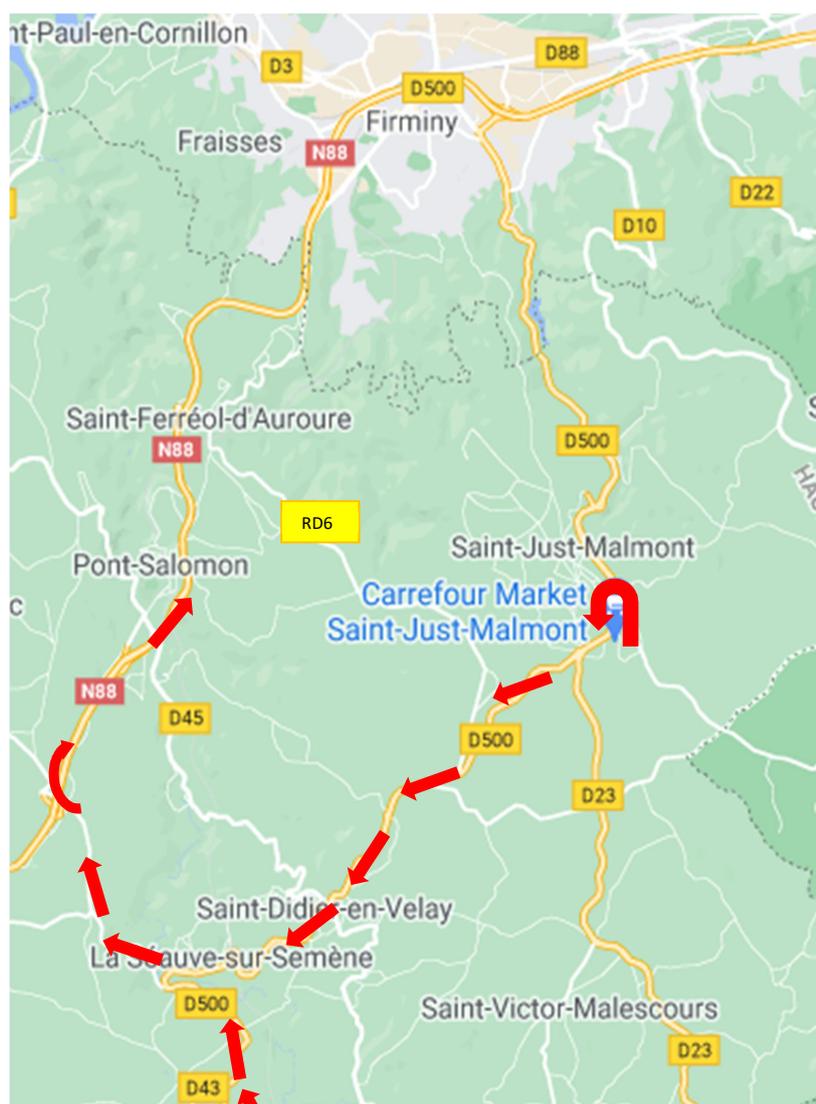


## PIECE JOINTE N° 2 :

### Opération BD FAYOL FIRMINY

#### Pré déviations pour les poids lourds :

- Pré fléchage N° 2.1 (interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale) pour les poids lourds en provenance de la RD 500 (Saint-Pal-de-Mons) et de la RD 43 (Sainte-Sigolène) dès l'entrée de la commune de la Séauve-sur-Semène et renvoi de ces poids lourds sur la RD 12 pour relier la RN 88 et interdiction des poids lourds vers la RD 6 (vers Saint-Ferréol d'Auroure).



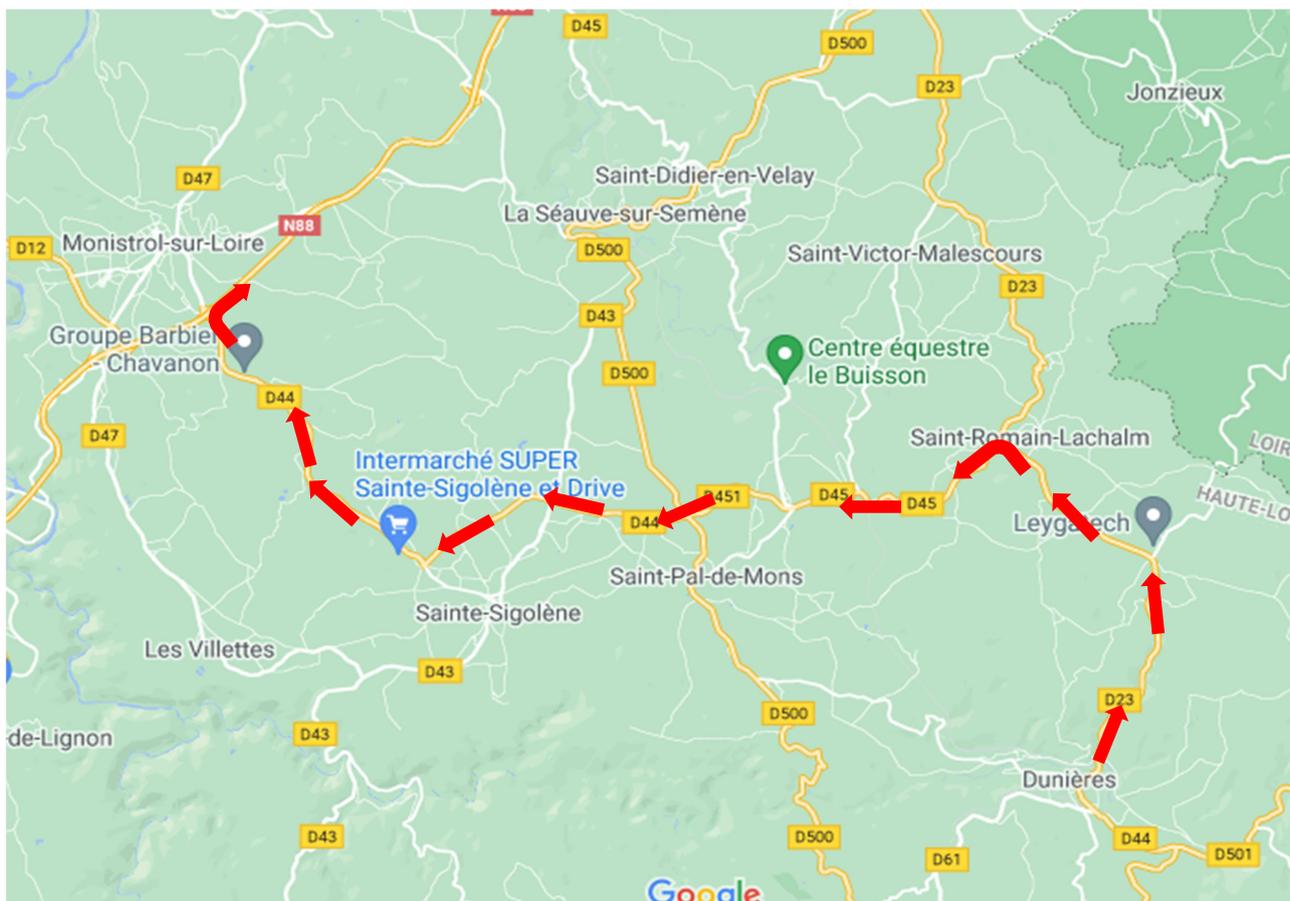
RD 43 VENANT DE  
SAINTE SIGOLENE

RD 500 VENANT DE  
SAINT PAL DE MONS

PRE FLECHAGE  
Poids Lourds

## Opération BD FAYOL FIRMINY

- Pré fléchage N° 2.2 (interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale) pour les poids lourds en provenance de la RD 23 (Dunières) et de la RD 45 dès Saint-Romain-Lachalm et renvoi de ces poids lourds via Lichemiaille vers Sainte-Sigolène puis Monistrol-sur-Loire pour reliaer la RN 88, soit une pré déviation via les RD 45, 45-1 et 44.



 PRE FLECHAGE  
Poids Lourds